

REPUBLIQUE FRANCAISE



**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

12 septembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 septembre 2025

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_09_174

Objet :

Renouvellement du dispositif
idylle avec la Région et la Cie la
Carotte

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 18 septembre 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M.
Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain
GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Fraisans :** M. Hubert BACOT,
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey :** M.
Gilbert TSCHAIINE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La
Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome
FASSET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-
le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis
CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our :** M.
Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Ranchot :** Mme
Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange :** Mme Marie-
Hélène VACHET **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, M. Yves
COINCENOT **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel
BENESSIANO **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M.
Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER **Evans :** M. François
GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Sébastien
HENGY, Mme Sophie NIALON **Monteplain :** M. Luc BEJEAN
Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN
Ougney : M. Cédric IVANES **Plumont :** M. Christophe PERRET
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières :** M.
Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Gilbert TSCHAIINE

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Sébastien HENGY
(FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN
(ORCHAMPS), M. Christophe PERRET (PLUMONT), Mme Aurélie
CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), Mme
Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Dominique JOLY
(FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY
(ORCHAMPS), M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY), Mme Isabelle
GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF IDYLLE AVEC LA REGION ET LA CIE LA CAROTTE

La Communauté de Communes Jura Nord souhaite continuer de développer son projet culturel aux côtés de la compagnie La Carotte. Pour ce faire les actions proposées irrigueront le territoire intercommunal de novembre 2025 à juillet 2026.

Une demande de soutien auprès de la Région Bourgogne Franche Comté a été déposée dans le cadre du dispositif Idylle, à hauteur de vingt mille euros (20 000,00 €) sur un coût total de trente mille euros (30 000,00 €) dont dix mille euros (10 000,00 €) seront à la charge de la Communauté de Communes.

La CCJN et la Cie La Carotte se joignent pour co-construire un projet culturel sur le thème de l'itinérance et qui touchera des publics divers et l'ensemble du territoire de la CCJN.

Pour la mise en place de ce dispositif, une convention entre la CCJN et la Cie La Carotte qui stipule les conditions de ce partenariat est nécessaire.

La convention est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat relative au dispositif Idylle ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE



Convention de partenariat entre la Communauté de communes Jura Nord et la Compagnie La Carotte

Entre :

La Communauté de Communes Jura Nord, dont le siège social se trouve à Dampierre (1 rue du Tissage, 39700), représentée par son Président, M. Jérôme FASSET ;

D'une part,

Et

La Compagnie, dont le siège social se trouve à Orchamps (37 rue de la République, 39700), représentée par son Président M. Pascal JEANDROZ, ci-après dénommée « la compagnie » ;

D'autre part,

La Communauté de Communes et la compagnie étant désignées individuellement par « la Partie » ou en commun par « les Parties ».

Préambule :

Depuis sa création, la Communauté de Communes Jura Nord manifeste son souci de favoriser la culture sous toutes ses formes sur l'entièreté de son territoire. Et ce, grâce à sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs », mais également par son soutien constant aux associations et manifestations développant une dynamique sur le territoire intercommunal.

A ce titre, s'inscrivant une nouvelle fois dans le cadre du dispositif Idylle de la Région Bourgogne Franche-Comté, la communauté de communes Jura Nord a décidé de soutenir financièrement le projet territorial culturel 2025-2026 de la compagnie La Carotte.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions de versement de la rémunération de la Communauté de Communes à la compagnie, dans le cadre du projet territorial culturel 2025-2026 et sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Nord. Ce projet mené de novembre 2025 à juillet 2026 aura pour thème l'itinérance, avec un programme d'actions touchant l'ensemble du territoire, et construite en partenariat par la compagnie et la collectivité.

Cette convention conditionne donc l'aide de la Communauté de Communes à l'implication de la compagnie dans la vie culturelle du territoire pour tous ses habitants.

Article 2 : Montant de la subvention

La Communauté de Communes Jura Nord s'engage à attribuer au titre de l'année 2026, une rémunération de prestation de services sur factures pour un montant total de 30 000,00 € à la compagnie La Carotte comprenant d'un tiers d'apports propres et de deux tiers d'aide régionale, sollicitée dans le cadre du dispositif Idylle. Cette aide est soumise à l'attribution effective de la subvention régionale précitée.

Article 3 : Durée de la Convention

La présente convention est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au paiement du solde de la prestation. Elle ne pourra pas être renouvelée. La présente convention sera caduque au 31 décembre 2026. En cas de non-versement au 31 décembre de l'année 2026, la somme sera réputée perdue par la compagnie.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La Communauté de Communes s'engage à verser la subvention en 3 versements échelonnés tout au long de la période du projet à hauteur de la somme maximale de 30 000,00 €. Ces versements nécessiteront auparavant la transmission des factures justificatives inhérentes au projet. A ces conditions, un premier versement pourra avoir lieu à partir du mois de février.

La subvention sera créditée au compte de la compagnie selon les procédures comptables et budgétaires en vigueur. Les versements seront effectués sur le RIB transmis par la compagnie, sous réserve du respect par la compagnie des obligations mentionnées dans la présente convention et plus particulièrement de l'article 5.

Article 5 : Obligation du bénéficiaireObligations comptables

La compagnie s'engage à transmettre son bilan comptable 2026 certifié par son représentant légal à la Communauté de Communes, et à mettre à disposition de la Communauté de Communes ses documents comptables pendant une période de 5 ans.

Elle communique à la Communauté de Communes les factures inhérentes au projet, nécessaires pour la rémunération de la prestation de service par la Communauté de Communes. En fin de projet, la compagnie s'engage à transmettre le bilan global du projet. En cas de non-respect de la transmission de ces éléments, la Communauté de Communes sera en droit de réclamer le remboursement des sommes perçues.

Obligations d'informations

La compagnie s'engage à informer la communauté de communes de tous les événements susceptibles de modifier sa situation économique, financière et juridique.

Obligations de communication

Par la présente convention, la compagnie s'engage à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tout support de communication en lien avec les activités à laquelle elle se livre et objet de la présente convention.

La compagnie s'engage également à mentionner le soutien de la Communauté de Communes lors de la manifestation qu'elle organise et à l'informer de sa manifestation.

Article 6 : Contrôle

La compagnie s'engage à faciliter le contrôle de la Communauté de Communes de l'utilisation de la somme perçue.

Dans le cas où ces contrôles feraient apparaître que tout ou partie des subventions allouées n'ont pas été utilisées, la communauté de communes sera en droit de réclamer le remboursement des sommes indûment perçues.

Article 7 : Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé des Parties. Le ou les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris pour une raison quelconque dans l'exécution de la présente convention par le bénéficiaire, celui-ci doit en informer la communauté de communes sans délai par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas d'inexécution ou de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas de non-respect de ses obligations par La compagnie, le versement de la subvention sera suspendu par la Communauté de Communes jusqu'à régularisation de la situation.
En cas de résiliation, la subvention versée par la Communauté de Communes sera arrêtée et les sommes éventuellement trop perçues par la compagnie pourront être réclamée par la Communauté de Communes.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties déclarent élire domicile au siège de la Communauté de Communes.

Article 10 : Litige - Attribution de juridiction

En cas de litige, le règlement de tout différend entre les Parties sera d'abord recherché par voie amiable.

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir de l'exécution de la présente convention seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière. Les juridictions compétentes sont les juridictions dont relève la Communauté de Communes.

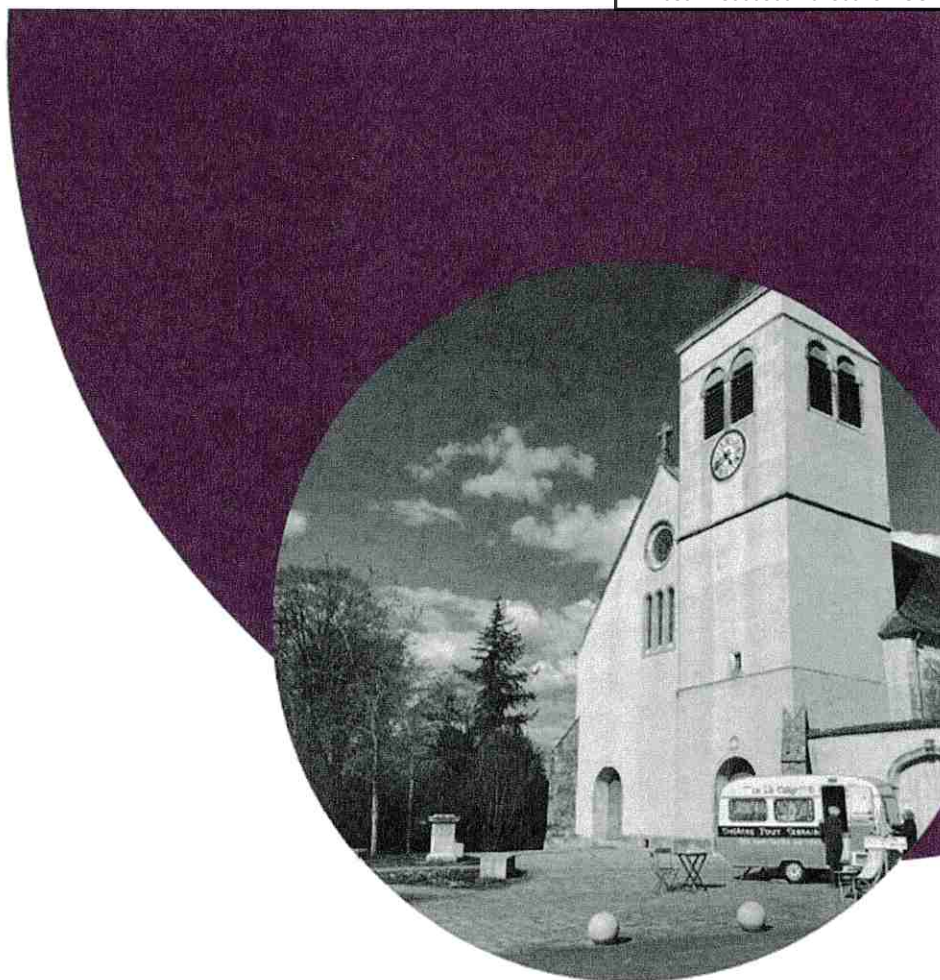
Fait à :

Le :

En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté de Communes Jura Nord
Monsieur Gerome FASSET, Président

Pour la compagnie La Carotte
M. Pascal JEANDROZ, Président,



LA CAROTTTE MOBILE

Projet de territoire 2025/2026



25 ans

de persévérance, de travail, de présence, d'exigence et de lien avec l'humain !

Depuis presque trois décennies la compagnie La CaroTtTe met en place différentes stratégies dans le but d'amener les habitants des villages du territoire à devenir spectateurs et acteurs artistiques dans le domaine de l'art vivant !

Ella a développé une centaine de projets artistiques avec toujours en tête cet objectif de démocratie culturelle, de créations au plus proche des habitants et à partir de leurs paroles et de leur environnement patrimonial : des visites de fermes théâtralisées, du théâtre dans les lieux de maraîchage ou dans les forêts ...

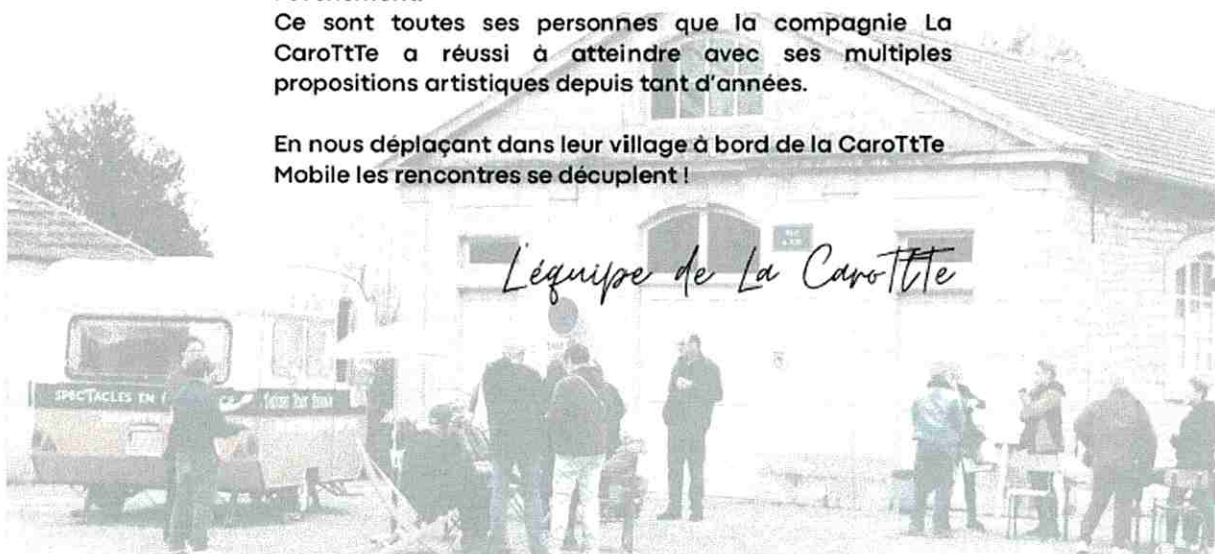
Petit à petit la compagnie a réussi à convaincre de nombreux adeptes qui ont fait de ces rendez-vous de véritables succès.

Avec les "Villages en Scène", à bord de sa CaroTtTe Mobile, la compagnie va encore plus loin et propose **une formule idéale : de la rencontre, du lien, de la création et du spectacle vivant avec les habitants, dans leur propre village.**

Ce sont des enfants qui découvrent pour la première fois un spectacle, des personnes âgées empêchées, des familles qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans les salles de spectacles des villes voisines, les maires et conseillers municipaux qui deviennent partenaires sur l'événement.

Ce sont toutes ces personnes que la compagnie La CaroTtTe a réussi à atteindre avec ses multiples propositions artistiques depuis tant d'années.

En nous déplaçant dans leur village à bord de la CaroTtTe Mobile les rencontres se décuplent !



En 2026, La Carotte continue de sillonner le territoire Jura Nord

Retour sur l'ADN de la Cie.

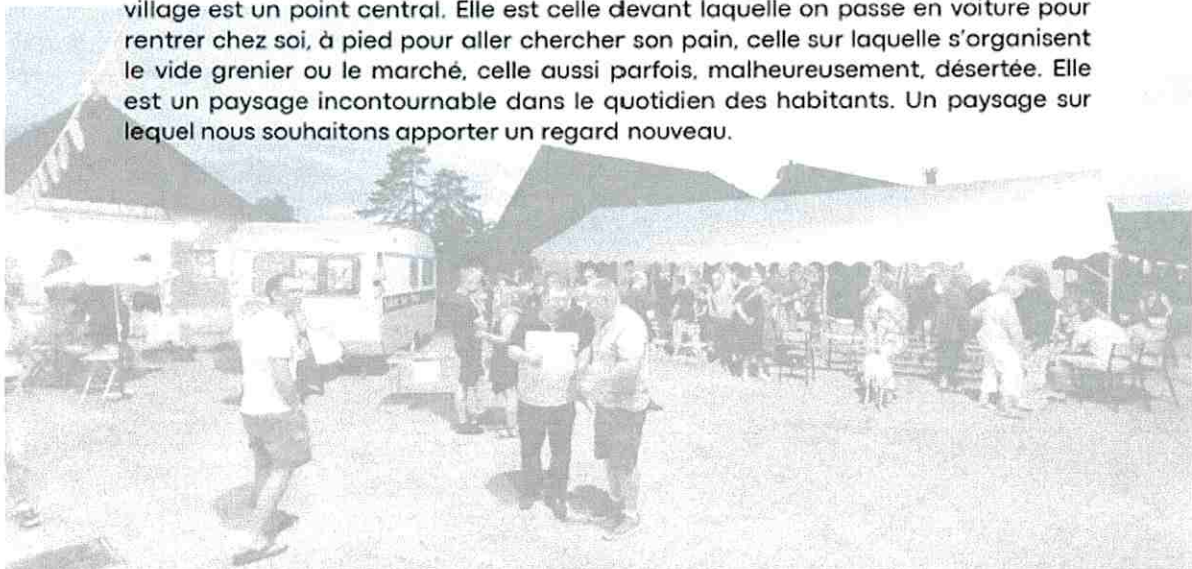
Depuis sa création, en 2000, La Carotte s'est donnée pour mission de se déplacer sur le territoire Jura Nord, d'aller à la rencontre des habitants et de créer avec et pour eux. Au travers de ses nombreux projets artistiques, elle s'est implantée dans des fermes, des lieux de maraichages, des marchés, des forêts... Le temps d'un événement, elle y a invité les habitants à découvrir des spectacles originaux dans des lieux surprenants et elle a toujours réussi à faire se rencontrer le quotidien d'un territoire et la création artistique.

L'itinérance pour aller à la rencontre.

Pour aller encore plus loin et parce que la rencontre de « l'Autre » passe par le mouvement et le déplacement, La Carotte a décidé de partir sur les routes de Jura Nord, de cheminer de village en village et de s'y installer durant plusieurs jours et semaines par an dans une caravane. Créer une proximité pour pouvoir construire à partir de ces rencontres, des impromptus et soirées artistiques. Par cette démarche de déplacement, La Carotte souhaite revenir au fondement du théâtre itinérant et inventer un nouveau lieu de création et de possibles entre le quotidien et le spectacle vivant ! Emmener encore et toujours le théâtre, là où il n'est pas.

La place de village comme lieu d'ancrage.

Dans l'imaginaire collectif mais aussi dans la vie d'une commune, la place du village est un point central. Elle est celle devant laquelle on passe en voiture pour rentrer chez soi, à pied pour aller chercher son pain, celle sur laquelle s'organisent le vide grenier ou le marché, celle aussi parfois, malheureusement, désertée. Elle est un paysage incontournable dans le quotidien des habitants. Un paysage sur lequel nous souhaitons apporter un regard nouveau.





Une caravane orange comme lieu d'échange pour créer un ailleurs !

Nous installons sur cette place, une caravane, orange qui plus est, et avec le logo « Cie La Carotte, Théâtre tout terrain ». Comme un phare au milieu de la nuit, repérable par tou.te.s, elle crée la surprise, le questionnement, et surtout la curiosité et la rencontre ! Le point de départ de notre projet artistique.



La parole des habitants comme matière pour la création.

Durant plusieurs jours, les artistes de la Cie s'installent dans la caravane afin d'avoir un lieu de vie et de rencontre avec les habitants.

L'occasion de se promener dans les rues du village, d'aller à la boulangerie et l'épicerie du coin, d'inviter les passants à prendre un café afin de faire naître les premières interactions.

C'est pour la compagnie le moyen d'aller au-devant des personnes empêchées, c'est créer un lieu nouveau, éphémère, qui permet d'ouvrir une porte vers un ailleurs pas si lointain.

Une fois ce premier contact établi avec les habitants, les artistes de la Cie récoltent leurs paroles et anecdotes qui servent de thèmes d'improvisation pour le spectacle interactif qui sera présenté en fin de semaine soit dans la salle des fêtes ou sur la place du village. Des spectacles uniques et originaux créés à partir de la parole et pour les habitants de Jura Nord !

Et en plus : des rencontres avec les enfants des Ecoles et ALSH, les résidents des maisons de retraite et foyers d'accueil pour personnes en situation de handicap et les associations locales !



Calendrier du projet 2025-2026

En plus du projet Idylle 2026, la compagnie propose comme chaque année d'autres événements sur le territoire Jura Nord.

Des stages, des événements et des spectacles à destination de tous les publics !

Du 17 au 30 nov.

La CaroTtTe Mobile s'installe sur la place du village de SALANS

Dans le cadre du Festival d'Hiver - Conte, Cirque et Lumière, la compagnie s'installe durant plusieurs jours dans le village de Salans afin de rencontrer et récolter la parole des habitants afin de créer "Les contes merveilleux de Salans".

25 novembre

Les Contes Merveilleux de Salans

Programmé dans le cadre du Festival D'Hiver.

Un spectacle créé par la Cie La CaroTtTe à partir de la parole des habitants.

Laissez vous conter les anecdotes et histoires et du village de Salans par des comédien.nes professionnel.les de la compagnie La CaroTtTe.

Le fantastique se mêle aux souvenirs pour vous faire voyager dans la mémoire des habitants.

Du 25 au 30 nov.

Festival d'Hiver - Conte, Cirque et Lumière.

Troisième édition du festival en partenariat avec Les Forges de Fraisans, La Médiathèque Jura Nord, Le Foyer Rural de Dampierre, la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Salans.

Le Cirque Pépin, invité cette année, déploiera son chapiteau pour des représentations scolaires et tout public à Salans. Des ateliers, des spectacles et concerts pour tous les habitants de Jura Nord !



- 17 janvier**
1er février
21 février

● **Stage Bibliothèque Humaine**
Au cours de trois journées de travail, les futurs livres humains fouillent dans leur passé, remuent des histoires de jeunesse, réfléchissent à leurs combats du quotidien et décident de partager une histoire qu'ils présentent le jour de la restitution.
- 18 au 20 février**

● **Stage de Théâtre pour les Tout Petits (3 à 5 ans)**
- 24 février**

● **Assemblée Générale théâtralisée**
- 21 mars**

● **Restitution - La Bibliothèque Humaine**
Un moment hors du temps qui privilégie rencontre et témoignage. Les habitants ouvrent les portes de leurs salons, leurs garages, leurs greniers pour que chaque Livre Humain puisse prendre la parole devant des petits groupes de spectatrices et spectateurs qui leur prêtent une oreille attentive.
- 13 au 18 avril**

● **Stage "Comédie Musicale" en partenariat avec la chorale Echo de la Serre.**
Restitution le 18 avril aux Forges de Fraisans.
- 13 au 26 avril**

● **La CaroTtTe Mobile s'installe dans un village de Jura Nord.**
Durant deux semaines, l'équipe part à la rencontre des habitants, récolte leur parole pour créer un spectacle unique.
- 25 avril**

● **VILLAGE en Scène ! Spectacle unique d'improvisation créé à partir de la parole des habitants**

Suite du calendrier



28 au 31 mai

GALA de l'Ecole de Théâtre.

Deux jours de représentation, les 28 et 29, pour un public scolaire (maternelles, primaires, collèges) et deux jours Tout Public les 30 et 31 mai.

22 juin au 5 juillet

La CaroTtTe Mobile s'installe à Gendrey.

Durant deux semaines, l'équipe part à la rencontre des habitants, récolte leur parole pour créer un spectacle unique.

4 juillet

La Fête des T - VILLAGE en Scène ! à Gendrey

Événement de fin de saison de la Cie.

Avec pour programmation en 2026, un "Village en Scène", un concert et un repas participatif.





Contact

email ● contact@lacarotte.org

Adresse ● 37 rue de la République - ORCHAMPS

Site ● www.lacarotte.org

Téléphone ● 03 84 81 36 77